

N° : DP 20/459

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 2 500 EUROS A L'ASSOCIATION "COMITE DEPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTE DU VAR" - ANNEE 2020

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

CONSIDERANT la demande de subvention émanant de l'association « Comité départemental de Sport Adapté du Var » dont le siège social est à Toulon et ayant pour objet de mettre en valeur des sportifs toulonnais handicapés et déficients mentaux,

CONSIDERANT que les actions menées par cette association concourent à intégrer les sportifs handicapés mentaux dans l'environnement sportif sur le territoire métropolitain,

CONSIDERANT que Toulon Provence Méditerranée entend soutenir et encourager les ambitions de ces clubs tout comme les manifestations d'envergure organisées sur son territoire, au travers de sa compétence sport,

CONSIDERANT l'organisation de diverses manifestations et stages sportifs courant 2020,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 2 500 euros,

D E C I D E

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER une subvention de 2 500 euros (Deux mille cinq cents euros) à l'association « Comité Départemental de sport adapté du Var » de Toulon.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget de l'exercice 2020 opération n°1 article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **13 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

